

Conditions générales de ventes

Article 1 — Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommée CGV, s'appliquent à régir les relations entre l'auto-entreprise «Margaux Chiarella «, 1 av Selvosa - 06400 Cannes inscrit sous le numéro siret 79999640000047, dans le cadre de la vente des prestations de services sous le nom de « Insidesign 06 » et ses clients, ci après dénommé «Le Client». Les CGV peuvent faire l'objet de modifications de manière particulière, celles-ci seront obligatoirement mentionnées sur le devis initial ou contrat de prestation de service.

À défaut de contrat spécifique conclu entre le prestataire et son client, les CGV décrites ci-après s'appliquent de plein droit. Ainsi, toute prestation conclue avec Insidesign 06 implique l'adhésion pleine et sans réserve du client à ces CGV.

Le client reconnait avoir, préalablement à l'acceptation du devis, pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de vente.

<u>Article 2 — Description du domaine de travail</u>

Le domaine de prestations Insidesign 06 s'étend de la conception à la réalisation du projet comprenant :

- La mission architecture d'intérieur
- Conseil en décoration et/ou aménagement
- · Conseil en home staging
- Réalisation de dossier de déclaration préalable et de permis < 150 m²
- Visite et dossier conseil pour de l'aménagement

Insidesign 06 s'engage à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour parvenir au bon achèvement de sa mission.

Article 3 — Modalités de commande

Toute prestation de service doit faire l'objet d'un devis, contrat ou à défaut facture, stipulant la nature des prestations à fournir au client. Ce document mentionnera un tarif forfaitaire ou à l'heure, pourcentage, journée.

À défaut de mention particulière, le règlement devra avoir lieu avant l'exécution des travaux effectués. Un devis ou contrat de prestation de service non validé est valable 30 jours ouvrés à compter de sa date d'édition. Passé ce délai, une réédition devra être demandée par le client. Le devis est validé par la signature du client et par le paiement d'un acompte.

Toujours à défaut de mention particulière, la signature doit s'accompagner du versement, par virement ou par chèque de 30% du montant de la prestation. Le solde étant dû impérativement le jour de la livraison du projet ou chantier. Un devis ou contrat de prestations de services valide doit comporter la signature du client. Ce devis dûment complété devra être renvoyé au prestataire par voie postale ou électronique (document numérisé ou PDF signé électroniquement par des moyens valables).

<u>Article 4 — Tarifs et Modalités de Paiement</u>

Tous les tarifs pratiqués par Insidesign 06 s'entendent hors-taxe et ne sont pas soumis à la TVA selon l'article 293 B du CGI.

Le paiement des prestations de conseil s'effectue selon les modalités suivante : Lorsque l'intervention de Insidesign 06 consiste en une visite conseil, un accompagnement shopping, un forfait « mise en scène », ou un atelier déco, le montant de la prestation est intégralement dû le jour de l'intervention.

Lorsque l'intervention consiste en une prestation à plusieurs étapes, les modalités de règlement seront indiquées sur le devis.

Le paiement définitif du solde minoré de l'acompte, si acompte il y a, doit s'effectuer impérativement à la livraison du projet ou des travaux (et pas forcément le jour de la levée de réserves s'il y en a, le client pouvant décider du jour de la réunion avec les artisans car il est le maître d'ouvrage).

Les prestations mentionnées sur le devis, contrat ou facture ne pourront pas faire l'objet de rétractations dès lors qu'elles ont été réalisées et livrées au client. Après la validation finale des prestations et le paiement, le client ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement quelconque. Le paiement des factures se fait dans un délais de 14 jours à réception de celles-ci.

Les règlements seront effectués par virement bancaire ou espèces adressé à Margaux Chiarella Insidesign 06 n'entend consentir aucun escompte pour paiement comptant ou à une date antérieure à celle pouvant résulter des présentes conditions générales de vente.

Tout retard ou défaut de paiement peut entraînent de plein droit : L'exigibilité minimum équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal (en vigueur à la date de la facturation de la somme due). Au-delà du délai de paiement prévu par le contrat ou, par défaut stipulé par les présentes CGV, le client est automatiquement mis en demeure, sans rappel préalable. La suspension de l'exécution des prestations en cours et futures conclues avec le client.

<u>Article 5 — Les Missions Conseils et Déco</u>

Les prestations de conseil (Diagnostique Immobilier, Visite & Dossier ID Conseil, ID coaching/ Home staging, ID shopping, , Aménagement final)devront être réglés en intégralité le jour même de la mission. Les prestations d'architecture d'intérieur et de dossier d'autorisation d'urbanisme se règlent selon un échéancier qui vous sera proposé sur le devis.

En fonction des prestations choisies, il est entendu que le client recevra des plans, planches tendances, book ou esquisses 3D.Une fois ces éléments reçus par mail ou en main propre par le client, celui-ci ne pourra pas opposer à Insidesign 06 des arguments subjectifs (de goûts par exemple) pour justifier le remboursement de la prestation pour laquelle il s'est engagé. Il est bien entendu que les documents graphiques réalisés sont une prestation de conseils qui a pour but de proposer des idées. La réalisation effectuée ne sera pas tout à fait équivalente à la décoration proposée. Toute réclamation devra être formulée par le client par mail directement à contatc@insidesign06.com et cela 48 heures après la réception des documents. La prestation d'accompagnement dans le choix des professionnels intervenants lors d'éventuels travaux, et le suivi de chantier n'engage qu'une responsabilité moral de la part Insidesign 06 vis à vis du client.



• Visite Conseil

Le premier RDV avec Insidesign 06 permet de faire un état des lieux de votre projet d'aménagement à partir de l'examen de votre espace actuel. Des conseils d'aménagement et des idées de décoration vous sont immédiatement proposés oralement pour vous aider à vous projeter dans votre nouvel intérieur.

Le 1er RDV n'implique pas forcement une poursuite de notre collaboration, si vous le souhaitez, nous vous adressons un devis qui vous propose un accompagnement dans votre projet d'aménagement intérieur sinon vous disposez déjà de ses recommandations que vous pouvez mettre en œuvre comme il vous semble.

La prestation de conseil est facturée et réglée le jour même Ce 1er RDV n'est pas remboursable (montant remboursé si le RDV est complété par une mission). Si vous n'êtes pas immédiatement satisfait, veuillez considérer que les préconisations en matière d'aménagement et de décoration ne constituent qu'un pré-projet qui demande à être précisé et qui sera amené à évoluer. C'est dans le cadre d'une prestation d'étude qu'est réalisée une description précise du projet de décoration ou du chantier d'aménagement intérieur, accompagnés d'éléments graphiques (3D, élévations, plans).

Dossier Conseil

A la suite du RDV client à son domicile, un dossier d'intérieur sera réalisé en fonction du mode de vie, des envies et du budget client. Ce dossier peut être composé de planches tendance, de plan d'aménagement à l'échelle, de croquis ou perspectives, de liste de shopping. Ces documents fournis sont des propositions d'idées des pièces à réaliser, Insidesign 06 n'étant pas un bureau d'étude.

De ce fait les clients qui réalisent eux-mêmes leurs travaux et leur aménagement sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place.

Nous nous dégageons de toute responsabilité pour non respect des cotations indiquées lors de la remise du dossier d'intérieur car ce dossier est une proposition d'un projet à réaliser et à valider avec des artisans, cuisiniste, menuisier ou tout professionnel du bâtiment.

• Diagnostic avant achat immobilier

Un diagnostic avant achat immobilier vous accompagne dans la réflexion qui précède l'achat de votre logement. En toute indépendance vis-àvis du vendeur (agent immobilier ou particulier), Insidesign 06 vous fait part de son diagnostic général du bien immobilier que vous souhaitez acquérir. Il met en évidence les contraintes à considérer (état des réseaux électriques et sanitaire, isolation), vous propose, oralement, des solutions pour moderniser et optimiser l'espace, vous soumet une estimation des éventuels travaux de rénovation. Une prestation de diagnostic avant achat immobilier est une mission d'accompagnement-conseil qui n'implique pas la livraison d'éléments graphiques ou écrits (plan, esquisse, planche tendance). Cette prestation est à réglée le jour de la prestation.

• RDV conseil ID coaching/ Home staging

Nous vous accompagnons dans la création d'une nouvelle atmosphère au sein de votre intérieur.

Dans le cadre d'un relooking d'intérieur (HOME STAGING), nous évaluons le potentiel de votre intérieur et prenons connaissance de vos goûts et envies. Nous vous faisons part oralement et immédiatement de nos conseils en termes d'aménagement et nous vous aidons à mettre en place un nouvel agencement de votre intérieur sur la base de votre mobilier actuel. Toutes les modifications de l'espace ou du mobilier ne sont pas incluses dans notre prestation de conseil.

• ID shopping

A l'occasion de la visite de boutiques de décoration dans les alpes maritimes, nous vous conseillons sur les achats de meubles et d'objets de décoration et nous vous faisons bénéficier de remises professionnelles auprès de nos partenaires.

La prestation ID shopping est un accompagnement conseil qui n'implique pas la mise à disposition d'éléments graphiques et écrits (plan, esquisse ou planche tendance).

Aménagement final

Une fois les meubles et les objets de décoration mis à disposition sur place par le client, nous procédons à la mise en place des éléments. Si certains éléments nécessite l'intervention d'un professionnelle notamment pour la suspension de cadre, miroirs etc, Insidesign 06 vous mettra en relation et fera chiffrer cette prestation en suppléments de la mission d'Aménagement.

<u>Article 6 — La mission architecture d'intérieur</u>

• Relevé des existants (volumes intérieurs)

Exécution de plans d'état des lieux

- 2 A.P.S. 2 Avant Projets Sommaires. Exécution de plans et de croquis.
- 1 A.P.D. 1 Avant Projet Définitif. Définition des matériaux et des couleurs.

Exécutions de plans, de coupes et de croquis généraux correspondant au plan d'aménagement choisi.

- Recherche d'échantillons et de documentations.
- Insidesign06 apportera toute son assistance, y compris par la visite de showroom de matériaux, sanitaires, robinetterie etc., situés dans les alpes maritimes.
- Rendu 3D
- Consultations techniques sur site.
- Suivant le projet définitif choisi, Insidesign06 demandera l'intervention d'un ingénieur béton (Frais à la charge du client / non compris dans ce devis).
- Exécution de plans de fabrications à titre indicatif. (le professionnel fournira un plan d'exécution à Insidesign06)
- Exécution de plans électriques à titre indicatif. (le professionnel fournira un plan d'exécution à Insidesign06)
- Projet et dossier de consultation des entreprises (PRO)